



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 105 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 26  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**  
**20. EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
**FONDS DE CONCOURS**  
**Commune des Portes en Ré**  
**Création d'un city-park et d'un parcours sportif et**  
**d'escalade – modification du montant du solde**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 30 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET,

**Les Portes en Ré :**

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIER), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021105-DE  
Reçu le 04/10/2021

\* \* \* \* \*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 septembre 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 105 - 30.09.2021**

**En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 26  
Abstention ..... 0**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
20. EQUIPEMENTS SPORTIFS  
FONDS DE CONCOURS  
Commune des Portes en Ré  
Création d'un city-park et d'un parcours sportif et  
d'escalade – modification du montant du solde**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L. 5214-16,*

*Vu la délibération n° 5 en date du 28 février 2013 portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,*

*Vu la délibération n° 2021-006-B en date du 21 janvier 2021 de la Commune des Portes en Ré sollicitant un fonds de concours pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit "Les Cytons",*

*Vu la délibération n° 5 en date du 18 mars 2021 de la Communauté de communes de l'Ile de Ré portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la Commune des Portes en Ré pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit "Les Cytons",*

*Vu l'avis de la Commission services à la population en date du 9 septembre 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,*

Considérant que la demande de la Commune des Portes en Ré en date du 10 février 2021 répond en tous points à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la Commune des Portes en Ré ;

Considérant que le montant des travaux portant sur la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit « Les Cytons » initialement évalué à 57 282,00 € HT, s'élève finalement à 56 958,67 € HT ;

Considérant que le montant global des subventions attendues par la Commune des Portes en Ré, qui était initialement de 11 564,40 €, s'élève finalement à 13 558,40 € ;

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20210930-D2021105-DE  
Reçu le 04/10/2021**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 105 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 26  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
20. EQUIPEMENTS SPORTIFS  
FONDS DE CONCOURS  
Commune des Portes en Ré  
Création d'un city-park et d'un parcours sportif et  
d'escalade – modification du montant du solde**

Considérant qu'il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de communes de l'Ile de Ré comme exposé ci-dessous :

Montant définitif de l'opération HT	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire		
56 958,67 €	13 558,40 €	43 400,27 €	17 087,60 €		
			1 <sup>er</sup> versement	Acompte intermédiaire	Solde
			8 592,30 €	00,00 €	8 495,30 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif du budget principal,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (les élus de la Commune des Portes en Ré ne prennent pas part au vote) :**

- d'approuver la modification du montant du solde du fonds de concours attribué à la Commune des Portes en Ré, arrêté à la somme de 8 495,30 €, sur un montant global de 17 087,60 €, pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit "Les Cytons",
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 4 octobre 2021

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021105-DE  
Reçu le 04/10/2021



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT  
D'UN FONDS DE CONCOURS  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CITY-PARK ET D'UN PARCOURS SPORTIF  
ET D'ESCALADE AU LIEU-DIT "LES CYTONS"  
SUR LA COMMUNE DES PORTES EN RÉ**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 Saint Martin de Ré, représentée par son Président en exercice, Monsieur Lionel QUILLET, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021,

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

**D'une part,**

**ET :**

**LA COMMUNE DES PORTES EN RÉ**, 19 rue de la Grenouillère – 17880 Les Portes en Ré, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Alain POCHON, dûment habilité par une délégation à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

**D'autre part,**

**PREAMBULE**

Par courrier du 10 février 2021 la commune des Portes en Ré a sollicité de la Communauté de communes de l'Ile de Ré une subvention d'investissement pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons".

Conformément aux conditions d'éligibilité et d'attribution, ainsi que les modalités administratives et de versement validées par les élus communautaires, la demande formulée par la commune des Portes en Ré est éligible au financement prévu par les dispositions législatives.

Le montant des travaux portant sur la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons" initialement évalué à 57 282,00 € hors taxes, s'élève finalement à 56 958,67 € HT.

Le montant global des subventions attendues était de 11 456,40 € et s'élève finalement à 13 558,40 €

Par délibération n° 2021-006-B en date du 21 janvier 2021, le Conseil municipal de la commune des Portes en Ré a sollicité un fonds de concours pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons".

Par délibération n° 5 en date du 18 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 17 184,60 € à la commune des Portes en Ré pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons", et le versement immédiat de la moitié soit 8 592,30 €.

Par courriel en date du 3 septembre 2021, la commune des Portes en Ré a sollicité le versement du solde du fonds de concours relatif à la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons".

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20210930-D2021105-DE  
Reçu le 04/10/2021

**CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I – OBJET**

Le présent avenant a pour but d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de communes de l'île de Ré à la commune des Portes en Ré et destiné à la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons".

Les autres dispositions restent inchangées.

**ARTICLE II – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

Considérant l'achèvement des travaux et les pièces comptables présentées par la commune des Portes en Ré, la Communauté de communes de l'île de Ré accorde au bénéficiaire un fonds de concours d'un montant global de 17 087,60 € pour la création d'un city-park et d'un parcours sportif et d'escalade au lieu-dit " Les Cytons".

Fait à Saint Martin de Ré en deux exemplaires originaux le

Pour la Communauté de Communes,  
Monsieur Lionel QUILLET,  
Président

Pour la commune des Portes en Ré,  
Monsieur Alain POCHON,  
Maire

PROJET

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021105-DE  
Reçu le 04/10/2021